

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le vingt-deux juin,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 juin et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 28 juin 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Pascal NYS

DEL/2023/CL/67

Versement d'une subvention exceptionnelle au Théâtre de l'Aventure

La ville de Hem soutient les activités du théâtre de l'Aventure tant dans le domaine de la création artistique que dans le domaine de l'apprentissage et notamment des écoles de disciplines. Cette association, par la qualité du travail mené auprès de différents publics, contribue largement au rayonnement culturel de la ville. Son implication sur le territoire hémois comme hors les murs participe également à ce rayonnement. L'équipe de la pièce « Grand-Frère » va d'ailleurs présenter ce nouveau projet au Festival d'Avignon les 17 et 18 juillet prochains.

« L'Aventure » est une compagnie artistique professionnelle et un lieu de spectacles à taille humaine implanté au cœur d'un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Afin de l'aider à poursuivre son développement, en cette période où la mobilisation des financements est difficile, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 €.

Vu l'avis conforme de la commission mixte Sports - Culture, Animation et Vie Associative du 7 juin 2023,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

